

**PREAVIS
de la Municipalité
au Conseil communal**

No 31 / 06.2021 – Finances

Objet : Gestion et comptes 2020

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de vous présenter les comptes 2020, qui présentent un résultat positif.

Avant les écritures de bouclage, l'excédent de revenus est de **CHF 555'744.19** alors que le budget prévoyait un excédent de charges de **CHF 93'664.00**.

Avec les prélèvements sur les fonds de réserve de **CHF 35'459.95**, cet excédent de revenus nous permet d'effectuer des amortissements supplémentaires pour un total de **CHF 176'216.90**, des attributions aux fonds de réserve et aux financements spéciaux pour un excédent de **CHF 197'334.86** et des amortissements financiers pour un montant de **CHF 145'319.50**.

Le solde de **CHF 1'412.98** représente le bénéfice net après répartition. Il est transféré au compte capital qui s'élève ainsi à **CHF 1'014'671.30**.

Nous soumettons à votre approbation ces chiffres, ainsi que le rapport sur les comptes de l'année 2020 qui vous a été remis avec l'ordre du jour.

Nous avons rendu compte à la Commission de gestion et des finances de l'emploi qui a été fait de la compétence municipale en cas de dépenses imprévisibles et exceptionnelles ainsi que des autorisations générales de statuer et de plaider, que le Conseil nous a déléguées. Nous avons également rapporté de la gestion administrative de l'année et de la gestion des biens communaux.

Par ailleurs, les comptes 2020 ont fait l'objet d'un rapport détaillé et d'une analyse financière de la part de notre organe de révision, M. **Nicolas Despont** de la société

Fidurev, agréé par l'Autorité de surveillance des finances communales. Il en ressort notamment que **la comptabilité est tenue correctement et avec exactitude**.

Conclusions

Au vu de ce qui précède et conformément aux dispositions légales en la matière, la Municipalité vous invite à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal d'Etagnières

après avoir pris connaissance des comptes 2020, du préavis de la Municipalité, vu le rapport de la Commission de gestion et des finances, et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- 1) d'accepter la gestion et les comptes 2020 ;
- 2) de prendre connaissance des autres éléments du rapport sur les comptes de l'année 2020, notamment du tableau des dépenses d'investissements, du tableau des flux de trésorerie et autres éléments financiers ;
- 3) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion ;
- 4) de relever la Commission de gestion et des finances de son mandat.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 mai 2021 et soumis à l'approbation du Conseil communal du 17 juin 2021.

Au nom de la Municipalité d'Etagnières

Le Syndic



P. Favre



La Secrétaire



E. Thomet

Etagnières, le 17 juin 2021